

SOCIÉTÉ DE GESTION: EURAZEO INVESTMENT MANAGER

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

S.A. à Conseil d'Administration- RCS Paris 414 735 175 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 97-123 Siège social : 117, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris

(FCPI - article L. 214-30 du Code monétaire et financier) agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) le 5 juillet 2022 sous le numéro FCI20220004

Dépositaire: Société Générale Securities Services

Souscription minimum : 1 000 €

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, pouvant être portée à neuf (9) ans sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2031, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement, ou cas de prorogation exceptionnelle de la durée du Fonds au-delà de la durée de sept (7) à neuf (9) ans dans les conditions prévues par l'article 29 du Règlement. Le FCPI, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS A | Code ISIN : FR001400AIW6

PERSONNE PHYSIQUE

Monsieur Madame

Nom :

Prénom(s) :

Nom de naissance (si différent):

Date de naissance : Commune de naissance :

Nationalité : Département de naissance :

Adresse fiscale* :

Commune : Code postal :

Téléphone : E-Mail :

* En cas de changement d'adresse, le souscripteur doit directement informer Eurazeo IM et le Dépositaire.

1 DÉCLARATIONS PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

J'atteste :

- que le distributeur s'est enquis de ma connaissance et de mon expérience en matière d'investissement, de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;
- que ce fonds commun de placement dans l'innovation correspond à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ;
- être redevable de l'impôt sur le Revenu (l'« IR ») et souhaiter bénéficier de la réduction d'IR dû en 2023 au titre de mes revenus de 2022 prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts (le « CGI »), à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds ;
- avoir été informé(e) par le distributeur des caractéristiques propres à ce type de fonds commun de placement dans l'innovation, et en particulier :
 - de sa durée de vie sur 7 ans prorogable de deux fois un an, durant laquelle le montant investi est bloqué (sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Règlement). Bien que la Société de gestion fasse ses meilleurs efforts pour que les actifs du Fonds soient tous cédés au plus tard le 31 décembre 2031, il ne peut être exclu que certains actifs ne trouvent pas d'acquéreur ou d'acquéreur dans des conditions jugées comme étant dans le meilleur intérêt des porteurs de parts du Fonds. Aussi, il ne peut être exclu que le Fonds voit sa durée de vie étendue pour les motifs évoqués ;
 - du risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi du fait du caractère innovant et non coté de ses investissements, la performance de ce type de fonds dépendant du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira ;
- avoir été informé(e) par le distributeur du caractère innovant et non coté des investissements du Fonds, des risques de perte de mon capital et des autres risques, du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des actifs dans lesquels le Fonds sera investi ;
- avoir été informé(e) par le distributeur du fait que le Règlement est disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou sur le site internet www.eurazeo.com, qu'un exemplaire des derniers rapports annuel et semestriel publiés du Fonds sera disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion et que le Règlement, le dernier rapport annuel ainsi que la composition de l'actif seront disponibles sur simple demande faite auprès de la Société de Gestion ;
- avoir reçu et pris connaissance du Règlement, du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de la Note Fiscale du Fonds ;
- adhérer au Fonds et à son Règlement ;
- avoir pris note du fait que la Note Fiscale n'a pas été visée par l'AMF ;
- avoir pris note que le distributeur ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale ni d'une mauvaise appréciation du montant de la réduction d'impôt pouvant être imputé sur le montant d'IR évalué par mes soins et qu'à défaut d'imputation sur l'IR dû en 2023 au titre de mes revenus de 2022, la réduction d'impôt ne peut être ni reportée ni faire l'objet d'un remboursement ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds, qu'ils dépendent de ma situation personnelle et du respect d'un certain nombre d'engagements ;
- que les sommes versées au titre de la présente souscription ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds ;
- comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé qu'il est recommandé de limiter le montant de ses placements dans des fonds de type du Fonds à 10% de ses actifs financiers ;
- ne pas être citoyen ni résident des États-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement l'administrateur des titres de tout changement de situation à cet égard ; je m'engage également à fournir à l'administrateur des titres toute information requise conformément à la réglementation FATCA que celui-ci pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, l'administrateur des titres effectuera conformément à l'Article 11.2 du Règlement, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine ; et
- être averti et accepter que l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive 2014/107/UE relative à l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal.

J'atteste également être informé de la politique des données à caractère personnel et :

- dans ce cadre, j'ai bien noté que les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de ce Bulletin de souscription me concernant ou concernant mon représentant sont destinées à l'usage exclusif de la Société de Gestion et des éventuels destinataires de ce Bulletin de souscription (distributeurs, dépositaire, délégataire comptable et administratif, commissaire aux comptes).
- je suis informé qu'afin d'assurer la conservation de ces données à caractère personnel, celles-ci feront l'objet d'un traitement informatique dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- je suis conscient que, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de mes données à caractère personnel (dans les conditions de la loi et du règlement susvisés) et du droit d'indiquer à la Société de Gestion les directives spécifiques relatives à la conservation, l'effacement et la communication de mes données à caractère personnel après mon décès.
- Je suis informé que pour exercer les droits ci-dessus mentionnés, je dois écrire à legal@eurazeo.com

Je reconnais avoir souscrit les parts du Fonds Commun de Placement dans l'innovation « **Eurazeo Patrimoine 2022** » (le "Fonds") en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code monétaire et financier.

Je reconnais avoir été démarché sur les produits de la société Eurazeo Investment Manager (anciennement dénommée Idivest Partners), 117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, et je joins à mon bulletin de souscription un récépissé de démarchage complété et signé.

2 SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTION DANS LE FONDS ET VERSEMENT DE DROITS D'ENTRÉE

Je déclare souscrire (en chiffres et en lettres)

PARTS A

(la « **Souscription** »), à hauteur de (en chiffres et en lettres)

EUROS

auxquels s'ajoutent (en chiffres et en lettres)

EUROS

de droits d'entrée*, soit un investissement total et un versement de

euros (le «**Montant Total**»)

Le prix de souscription de chacune de ces parts A sera égal à la valeur nominale, soit 100 euros. Le nombre de parts A souscrites ne pourra être inférieur à 10, conformément au Règlement du Fonds.

* Le montant des droits d'entrée ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de la Souscription.

INFORMATION AUX INVESTISSEURS

A noter : l'investisseur recevra dans le cadre de sa souscription :

- L'état individuel (établi par le Dépositaire) attestant de la réalité de sa souscription (attestation fiscale IR), et
- Une copie du présent bulletin de souscription.

Ces documents sont à conserver par l'investisseur afin d'être en mesure de les présenter en cas de demande de l'administration fiscale (hors cas particulier des investisseurs déposant une déclaration de revenus sous format papier qui sont tenus de les joindre lors du dépôt de leur déclaration).

ÉMISSION DES PARTS CORRESPONDANT AU MONTANT DE MA SOUSCRIPTION

Je déclare avoir pris connaissance du calendrier fiscal et des dates limites de souscription relatives au bénéfice des différents avantages fiscaux liés à ma souscription.

Je donne l'ordre irrévocable à ma banque de procéder, au plus tard le 31 décembre 2022, au règlement du montant de versement initial total correspondant à la libération intégrale des parts A souscrites, par prélèvement

sur mon compte n°

(joindre l'IBAN du compte).

Les parts devront être inscrites en nominatif administré dans les livres du Distributeur.

3 DÉCLARATION LIÉES AUX AVANTAGES FISCAUX

Afin de bénéficier de la réduction d'IR prévue pour les personnes physiques au CGI :

- Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France et qu'en outre moi-même, mon conjoint ou partenaire de Pacs soumis à une imposition commune, nos ascendants et descendants, ne détiendrons pas ensemble plus de 10 % des parts du Fonds et directement ou indirectement plus de 25 % des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage de 25 % au cours des cinq années précédant ce jour.
- J'ai bien noté que les versements ouvrant droit à la réduction d'IR sur les revenus perçus en 2022 sont ceux effectués avant le 31 décembre 2022 et que les sommes ou plus-values que pourrait réaliser le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la fin de la période de souscription du Fonds.
- Je reconnais être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts A du Fonds au regard de ma situation fiscale.
- Je m'engage à conserver mes parts jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de ma souscription soit jusqu'au 31 décembre 2027 (inclus) pour bénéficier de la réduction d'IR au titre de ma souscription des parts du Fonds et de l'exonération d'IR sur les sommes/valeurs distribuées par le Fonds et les plus-values réalisées en cas de cession des parts du Fonds et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'impôt pourra être reprise et les sommes ou valeurs précédemment exonérées seront ajoutées à mon revenu imposable sauf en cas d'évènement exceptionnel prévu par la réglementation, étant rappelé en toute hypothèse qu'aucune demande de rachat de parts ne pourra en principe intervenir pendant une période de blocage correspondant à la durée de vie du Fonds. Par ailleurs, en cas de non respect de cet engagement, les plus values de cession réalisées avant l'expiration de la période de conservation de 5 ans seront en tout état de cause imposables dans les conditions de droit commun.

4 MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE («CARRIED INTEREST»)

Les porteurs de parts spéciales (les "parts B") ont vocation à investir au moins 0,25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% des Produits Bruts et des Plus-Values Brutes du Fonds (tel que ce terme est défini dans le règlement du Fonds), dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : les porteurs de parts A et/ou de parts B devront avoir été remboursés de 100% de la valeur nominale de leurs parts.

5 ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un Montant Total de (en chiffres et en lettres)

_____ euros (€)

_____ euros (€)

qui comprend un montant de droits d'entrée de (en chiffres et en lettres)

_____ euros (€)

_____ euros (€)

Le montant des droits d'entrée ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de ma Souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,91 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,76 % (TMFAM_D).

Catégorie agrégée de frais	Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM-D)
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,25 %	1,20%
Frais de constitution	0,03 %	0,00%
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,03 %	0,00%
Frais de gestion indirects	0,04 %	0,00%
Total	3,91 %	1,76%

Les taux mentionnés ci-dessus sont retenus TTC. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux articles 20 à 25 du Règlement du Fonds disponible sur le site www.eurazeo.com.

6 SIGNATURE

La souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation (conformément à l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier). Le souscripteur confirme avoir pris connaissance des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion mentionnés aux articles ci-dessus, et notamment que les droits d'entrée sont négociables par le souscripteur auprès du distributeur et consent à ce que ces frais lui soient prélevés pendant une durée qui ne pourra excéder la durée de vie du Fonds

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Fait en deux exemplaires, dont un conservé par mes soins.

Signature du Souscripteur

Faire précéder la signature de la MENTION MANUSCRITE du souscripteur « Lu et approuvé. Bon pour souscription de parts A à hauteur de _____ euros (hors droits d'entrée) »